



DÉLIBÉRATION N°010/2023

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Mars 2023

DEPARTEMENT
LOT-ET-GARONNE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le treize mars, à 20 heures,
les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINTE BAZEILLE se sont réunis à la Salle du Conseil Municipal en vertu de l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de Monsieur Gilles LAGAÜZERE.

Date de la convocation : 07/03/2023.

Date de la publication : 07/03/2023

Secrétaire de la séance : Madame Dominique CAPRAIS.

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Etaient présents : M. Mme LAGAUZERE Gilles – RESSIOT Didier – CAPRAIS Dominique – FABRE Sylvianne - COUZIGOU Laurent - BELLOC Brigitte - DILMAN Patrick - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - BAGES-LIMOGES Carine - JADAS Christian - Pierre VALADE - MACHEFE Thomas - MOHAND O'AMAR Abdelbaki – DALL ANESE Lisa - TILLOS Marie-Hélène - SICARD Christine - BROUILLON Monique – DE MARCHI Céline.

Formant la majorité en exercice

Excusés : Mme ALLARD Aurélie, M. MILANESE Antoine, Mme RESSES Lisa

Absents : M. Thierry DUBERNET

Procuration : Mme ALLARD Aurélie à Mme BELLOC Brigitte

M. MILANESE Antoine à Mme SICARD Christine

Mme RESSES Lisa à DALL ANESE Lisa

Présents : 19

Procurations : 3

Votants : 22

Pour : 22
Contre :
Abstention :

SUBVENTION « OPERATION FACADES »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la convention signée avec Val de Garonne Agglomération relative à l'opération façades sur la commune de Sainte Bazeille,

Vu le dossier de demande de subventions déposé par :

- SCI BETA (Lagarde Michaël) pour deux façades de l'immeuble situé 6, rue du château.

AR Prefecture

047-214702334-20230313-010_2023-DE
Reçu le 14/03/2023

Vu l'avis du comité de sélection de « l'opération façades » en date du 07 octobre 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Décide, d'attribuer les subventions suivantes :

Compte rendu comité de sélection	Identité propriétaire	Adresse de l'immeuble	Montant accordé
07 octobre 2022	SCI BETA	6, rue du Château	2 000. 00 €

Dit que les crédits correspondants à cette dépense seront inscrits au Budget Primitif 2023 à l'article 20422.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à verser ces subventions.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 14/03/2023 et de l'affichage en date du 14/03/2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Sainte Bazeille, le 14/03/2023
Extrait certifié conforme

Le Maire,
Gilles LAGAÜZÈRE



La secrétaire de séance,
Dominique CAPRAIS

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Dominique Caprais, is written next to the text 'La secrétaire de séance, Dominique CAPRAIS'.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.